

## CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CLIS

### REUNION DU 27 septembre 2010 – PROCES-VERBAL

#### Etaient présents :

- M. Jean-Louis CANOVA, conseiller général de la Meuse, président,
- M. Robert FERNBACH, maire d'Houdelaincourt, vice-président,
- M. Roland CORRIER, conseiller général de la Meuse,
- M. Stéphane MARTIN, maire de Gondrecourt le Château,
- M. Jacky BOUSSEL, maire d'Echenay,
- M. Claude DELERUE, commune d'Effincourt,
- M. Henri FRANÇOIS, maire de Saudron,
- M. Jean COUDRY, CGC,
- M. Jean-Paul LHERITIER, UPA,
- M. Jean-Marc FLEURY, EODRA,
- Mme Corinne FRANÇOIS, CDR 55,
- M. Marc DESCHAMPS, représentant des personnalités qualifiées,
- M. Francis LORCIN, représentant des professions médicales,
- M. Alain THIZON, ASN,
- M. Alain ROLLAND, ANDRA,
- Mlle Nicole FRANÇOIS, représentant Madame le Préfet de la Meuse,
- M. Benoît JAQUET, CLIS,
- Mlle Laetitia COLON, CLIS,
- Mme Sandrine JEAN DIT PANNEL, CLIS.

#### Etaient représentés :

- M. Bertrand OLLIVIER, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Jean-François MUEL, maire de Ligny en Barrois,
- M. Franck THIEBLEMONT, CEDRA

#### Etaient excusés :

- M. Bertrand PANCHER, député de la Meuse,
- Mme Nelly JAQUET, conseillère régionale de Lorraine,
- M. Daniel RUHLAND, conseiller général de la Meuse,
- M. Antoine ALLEMEERSCH, conseiller général de la Haute-Marne,
- M. Gérard ANTOINE, maire de Bure,
- M. Jean-François FONTAINE, maire de Gillaumé,
- M. Jean-Luc DEBOURDEAU, MEDEF.

### 1) Approbation du PV du CA du 1er juin 2010

Le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 1er juin 2010 est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

### 2) Point sur les réunions publiques dans les communes

M. JAQUET indique que les premières réunions se sont tenues, à partir de la mi-juin, à Ancerville, au Conseil Général de la Meuse, à Biencourt sur Saulx et à Horville en Ornois (celle prévue à Ligny en Barrois est reportée à une date ultérieure). Les membres du CLIS qui ont participé à une ou plusieurs réunions sont MM. CANOVA, FERNBACH, CORRIER, COUDRY et LHERITIER. Elles se sont déroulées devant un public plus ou moins nombreux, dans une ambiance calme, et ont permis de recueillir de nombreuses questions. Celles auxquelles il n'a pas été possible de répondre, totalement ou en partie, doivent être transmises aux organismes susceptibles d'apporter les éléments de réponse (ANDRA, ASN, CNE, GIP...).

Mme FRANÇOIS déplore qu'aucune dimension éthique et politique n'apparaisse dans ces échanges. Elle souhaite que le CLIS ne se satisfasse pas des réponses souvent techniques qui pourront être données par les organismes précités, mais les complète éventuellement avec l'avis d'autres organismes ou associations. Le CLIS doit préciser qu'il n'est qu'un intermédiaire. M. FRANÇOIS suggère que le CLIS transmette à l'IEER les questions relevant de son champs de recherche, afin d'avoir un autre éclairage. Pour M. FLEURY, les réponses doivent être celles du CLIS, ou, à défaut, être clairement identifiées comme étant celles de tel ou tel organisme (M. LHERITIER mettant en avant le rôle de « facteur » que doit jouer le CLIS).

M. CANOVA, avec l'accord des membres du CA, propose que les réponses qui parviendront soient transmises pour observation aux membres du CA avant d'être portées à la connaissance des personnes qui ont posé les questions. Pour cela, il est prévu d'adresser les réponses au maire de la commune où les questions ont été posées.

M. FERNBACH estime que ces réunions ont été appréciées, le nombre de questions posées témoignant de l'intérêt du public pour ce type de démarche. Pour le dernier trimestre, des réunions sont déjà prévues à Fouchères aux Bois (le 22 octobre), à Paroy sur Saulx (première quinzaine de novembre), à Abainville, Ligny en Barrois et Mandres en Barrois (dates à déterminer).

### 3) Suivi de la mission de l'IEER

M. CANOVA indique que la mission a débuté fin juillet, et que l'équipe de l'IEER est venue à Bar le Duc et à Bure les 17 et 18 août. Elle a notamment visité le laboratoire souterrain et rencontré des représentants de l'ANDRA. A cette occasion, elle a fait parvenir une liste de questions au CLIS, qui les a transmises à l'ANDRA par courrier du 31 août resté à ce jour sans réponse.

Il rappelle qu'il est important d'apporter des réponses rapides compte-tenu de la durée de la mission, l'IEER souhaitant organiser une réunion fin novembre pour la rédaction d'un pré-rapport.

En réponse à M. FLEURY, il est précisé que le groupe de suivi, dont il fait partie aux côtés de MM. BABEL et JAQUET et de Mlle COLON, se réunira dès que l'IEER aura rédigé un premier rapport d'avancement.

#### 4) Présentation du rapport n° 4 de la CNE

M. CANOVA confirme la venue des membres de la CNE le 11 octobre, l'horaire de la réunion (17h00-20h00) devant permettre le maximum d'échanges. Des questions écrites des membres ont déjà été recueillies et transmises à la CNE. Elles seront posées en séance, mais n'excluent pas les questions orales.

Mme FRANÇOIS et M. DESCHAMPS estiment que le rapport n° 4 a une tonalité très négative et soulève de nombreuses réserves ou interrogations. Mme FRANÇOIS relève notamment que, contrairement aux précédents rapports, la CNE aborde des questionnements fondamentaux sur l'enfouissement, qu'ils soient techniques ou conceptuels : réversibilité, échelle de temps, sûreté, installations de surface... Des réponses étant indispensables, ils souhaitent savoir quelles suites sont données par l'ANDRA à ces observations. M. ROLLAND indique que la CNE organise régulièrement des auditions de l'ANDRA, au cours desquelles l'ANDRA apporte des réponses, celles-ci étant alors reprises dans le rapport suivant. Les recommandations de la CNE peuvent ainsi réorienter les recherches de l'ANDRA, le programme n'étant pas figé. Pour Mme FRANÇOIS, il reste toutefois impossible de savoir dans quelle mesure l'ANDRA tient compte (ou est obligée de tenir compte) des recommandations de la CNE.

M. FERNBACH regrette qu'il faille attendre le prochain rapport pour avoir les réponses. Il est proposé, soit que la CNE transmette ces réponses directement au CLIS, soit que l'ANDRA les communique au CLIS en même temps qu'à la CNE. Les membres du CA demandent à ce que la CNE soit interrogée sur ce point lors de la réunion du 11 octobre.

#### 5) Déplacement en Suède

M. JAQUET précise le programme (du 24 au 27 octobre) qui comprendra une journée à Oskarshamn, avec les visites du laboratoire souterrain d'Aspo, du Centre de refroidissement des colis (CLAB) et du Centre d'essais des containers, et une journée à Forsmark (commune d'Osthammar), site retenu pour la construction du centre de stockage, avec des rencontres avec les acteurs locaux. Sur ce point, suite au souhait exprimé par M. MARIE et relayé par M. FLEURY, il sera demandé à ce que des opposants au projet suédois puissent assister à ces rencontres. De même, M. LHERITIER espère pouvoir aborder le sujet de la réversibilité.

M. MARTIN tient à souligner l'intérêt des visites proposées et d'une meilleure connaissance du processus mis en œuvre en Suède.

## 6) Questions diverses

- MM. LHERITIER et CORRIER font part du projet de la commission « Réversibilité » de rechercher un appui extérieur pour préparer le débat public et le débat parlementaire à venir. Ils constatent que l'approche de l'ANDRA ne vise pas à la réversibilité (elle repose en fait sur la récupérabilité pendant la période d'exploitation du centre de stockage, sachant que la vitrification ne permet pas, a priori, la réutilisation des matières stockées) et qu'il est indispensable que le CLIS prenne position sur cette question. Ils proposent de rédiger un cahier des charges précis, cernant bien la mission d'appui, et de le soumettre au CA lors de la prochaine réunion. Les membres du CA approuvent cette proposition, une procédure d'appel d'offres sera lancée après adoption du cahier des charges.

Pour Mme FRANÇOIS, la réversibilité telle que demandée à l'ANDRA s'applique seulement aux phases de mise en œuvre technique du stockage souterrain, soit jusqu'au remplissage final du site. Cela ne signifie en aucun cas que la récupérabilité des colis soit prévue au niveau technologique, notamment lorsque le site sera définitivement fermé et que des problèmes de « fuites » pourraient intervenir. Elle rappelle aussi que son association a fait la demande auprès de l'ANDRA et de divers ministères pour que cesse l'appellation trompeuse et inexacte de « stockage profond réversible » actuellement en usage.

Pour MM. DESCHAMPS et FLEURY, il n'est pas possible de parler de stockage réversible si la réversibilité ne doit durer qu'un siècle. Cette durée est dérisoire au regard de la durée de vie des déchets stockés. M. FLEURY va plus loin, en citant l'exemple de Stockamine (stockage de produits chimiques dans les anciennes mines de potasse d'Alsace), pour lequel la réversibilité était prévue à long terme, mais qui a dû être fermé au bout de 25 ans suite à un incident.

M. FERNBACH ajoute que le financement de la réversibilité au-delà de la période d'exploitation ne sera pas garanti si l'ANDRA n'y voit pas d'intérêt, le but étant la sûreté passive et donc la fermeture. Pour M. FLEURY, il est évident que les recherches sur la transmutation, qui pourrait éventuellement justifier la récupération des colis, seront arrêtées une fois le stockage décidé.

En réponse à M. FERNBACH, M. ROLLAND indique que, dans le cadre du dossier soumis au débat public, certains aspects du projet font l'objet d'une solution arrêtée, d'autres restent ouverts, même si les choix s'affinent progressivement.

- M. JAQUET signale la tenue d'un colloque sur la réversibilité, organisé par l'Agence pour l'Energie Nucléaire (AEN), du 14 au 17 décembre à Reims. L'AEN souhaite que le CLIS, et notamment des membres de la commission « Réversibilité », puisse y participer et intervenir dans le cadre d'un atelier sur les attentes des acteurs locaux (seront représentés des pays tels que la Suède, l'Allemagne, la Suisse...). Il est décidé de répondre favorablement à cette demande.

- M. THIEBLEMONT demande, par courrier, à être destinataire de l'enregistrement audio de la réunion plénière du CLIS du 05/10/06. Sur la proposition de M. FLEURY, les documents seront éventuellement dupliqués et transmis une fois connus les motifs de la demande.

- M. JAQUET fait part d'une question que M. MARIE (CEDRA) entend poser à l'ANDRA, concernant l'acquisition éventuelle de terrains en Meuse ou Haute-Marne (notamment des forêts) : localisation, superficie, coût, vendeur, motif. La réponse sera apportée par l'ANDRA lors de la prochaine réunion de CA.

- Suite au rappel par M. CANOVA du courrier du Préfet de la Meuse l'informant du déroulement prochain de l'enquête publique relative à la prolongation de l'autorisation d'exploiter le laboratoire de Bure (renouvellement jusqu'à 2030 à compter du 31/12/2011), Mlle FRANÇOIS précise que l'enquête démarrera le 26 octobre pour se terminer le 30 novembre (la durée peut être prolongée de 15 jours). Elle porte sur 3 dossiers (demande d'autorisation d'exploiter, demande au titre de la loi sur l'eau et demande au titre des installations classées pour la protection de l'environnement) et concerne, selon le dossier, jusqu'à 32 communes. Le CLIS sera sollicité pour avis.

- En réponse à M. CORRIER, il est indiqué que le traitement des questionnaires joints à la Lettre du CLIS n° 8 a été réalisé par Mlle COLON. Les résultats seront présentés dans la prochaine Lettre.

- Mme FRANÇOIS et M. DESCHAMPS s'inquiètent de l'absence de réponse de l'ANDRA concernant la nature, à terme, des installations de surface destinées à l'entreposage des colis de déchets. Mme FRANÇOIS souhaite que le projet d'installations de surface soit très rapidement présenté à l'ensemble des riverains et des élus. Pour M. DESCHAMPS, contrairement aux installations souterraines, les installations de surface risquent d'avoir un impact sur les eaux de surface. Il est important d'avoir plus d'informations sur ce projet.

- M. FERNBACH déplore le manque d'information sur l'avancement des travaux de l'ANDRA et souhaite reprendre l'habitude d'avoir un exposé rapide du représentant de l'ANDRA lors de chaque réunion. Suite à la proposition de M. DELERUE, il est décidé que l'ordre du jour des réunions du CA comportera systématiquement une intervention de l'ANDRA sur ce point.

A Bure, le 06/12/10

Le Président du Comité,



Jean-Louis CANOVA

Le Vice-Président du Comité,



Robert FERNBACH